

Conformément aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD¹), il est porté à votre connaissance l'existence d'un traitement opéré par Limoges Métropole en sa qualité de responsable de traitement pour les objectifs et selon les modalités définies ci-après :

Finalités :

- 1) Permettre à Limoges Métropole de procéder à un appel à candidature auprès des citoyens résidant sur le périmètre de la Communauté urbaine afin de candidater à une participation au Comité des partenaires de la mobilité.
- 2) Permettre à Limoges Métropole de procéder au tirage au sort des citoyens ayant candidaté au regard de la composition du Comité des partenaires de la mobilité tel que défini dans le règlement.
- 3) Permettre à Limoges Métropole d'informer les citoyens ayant candidaté du résultat du tirage au sort.
- 4) Permettre à Limoges Métropole de procéder aux échanges avec les citoyens tirés au sort afin de permettre leur participation au Comité des partenaires de la mobilité.
- 5) Permettre à Limoges Métropole de communiquer, selon le consentement des personnes, autour des actions du Comité des partenaires de la mobilité.

Fondement :

- Traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (article 6.1-e du RGPD).
- N.B. : si la communication relevant de la finalité 5 est effectivement fondée sur la base légale indiquée ci-avant, les citoyens participants au Comité des partenaires de la mobilité disposent de la possibilité de consentir ou non à l'utilisation de leur image dans le cadre de cette communication.
Les modalités de traitement de l'image des personnes seront alors indiquées dans le formulaire de consentement spécifique qui sera adressé aux citoyens ayant été tirés au sort lors de la réalisation de la finalité 3).

Données traitées nécessaires aux finalités et modalités d'exploitation des données :

Au titre des finalités 1) à 3).

Coordonnées : adresse postale ; adresse de messagerie.

Etat civil, identité, données d'identification : nom ; prénom ; majorité de la personne candidate (déclaration sur l'honneur sans collecte de la date de naissance ni de l'âge).

Au titre de la finalité 4 en complément des données déjà traitées au titre des finalités 1) à 3).

Autres catégories de données : données nécessaires à l'organisation des séances du Comité des partenaires de la mobilité et aux travaux de cette instance (convocations, compte rendus...).

Au titre de la finalité 5 en complément des données déjà traitées au titre des finalités 1) à 3).

Etat civil, identité, données d'identification : image des personnes selon leur consentement et les modalités figurant dans le formulaire de consentement leur étant soumis.

Durée de conservation des données :

Au titre des finalités 1) à 3).

- Les données sont conservées par Limoges Métropole pendant le temps nécessaire à l'établissement du Comité des partenaires de la mobilité majorée d'une période de six (6) mois afin de permettre à Limoges Métropole de contacter éventuellement les candidats non retenus en cas de désistement de personnes initialement tirées au sort.
- A l'issue de cette période de six (6) mois consécutive de l'établissement du Comité des partenaires de la mobilité, le sort des données est réparti comme suit :
 - ⇒ Pour les candidats tirés au sort, le traitement de leurs données se poursuit au titre de la finalité 4).
 - ⇒ Pour les candidats non tirés au sort et ayant expressément consenti à la conservation de leurs données par Limoges Métropole afin d'être éventuellement recontactés en cas de désistement lors de l'exécution de la finalité 4), leurs données sont conservées jusqu'au prochain renouvellement du Comité des partenaires de la mobilité à moins que les personnes n'exercent avant ce terme un des droits dont elles disposent entraînant la suppression ou la suspension du traitement de leurs données.
A l'issue du renouvellement du Comité des partenaires de la mobilité, les données sont supprimées.
 - ⇒ Pour les candidats non tirés au sort et ayant expressément souhaité être informés par mail par Limoges Métropole des actions du Comité des partenaires de la mobilité lors de l'exécution de la finalité 4), leurs données sont conservées jusqu'au prochain renouvellement du Comité des partenaires de la mobilité à moins que les personnes n'exercent avant ce terme un des droits dont elles disposent entraînant la suppression ou la suspension du traitement de leurs données.
A l'issue du renouvellement du Comité des partenaires de la mobilité, les données sont supprimées.

Au titre de la finalité 4).

- Les données sont conservées jusqu'au prochain renouvellement du Comité des partenaires de la mobilité à moins que les personnes n'exercent avant ce terme un des droits dont elles disposent entraînant la suppression de leurs données.
A l'issue du renouvellement du Comité des partenaires de la mobilité, les données sont supprimées.

Au titre de la finalité 5).

- Les données sont conservées selon les modalités figurant dans le formulaire de consentement soumis aux personnes concernées ainsi que dans la politique de protection des données associée dont le lien est indiqué sur le formulaire de consentement.

¹ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Destinataires des données :

- Les données collectées sont exploitées par Limoges Métropole par les Directions suivantes :
 - ⇒ La Direction des mobilités.
 - ⇒ La Direction de la Communication selon les nécessités (notamment la finalité 5).
 - ⇒ Les services administratifs participant à l'organisation du Comité des partenaires de la mobilité.
- Les données sont transmises aux communes membres de la Communauté urbaine à l'issue de la réalisation de la finalité 1) afin que celles-ci puissent confirmer auprès de Limoges Métropole l'inscription des candidats sur les listes électorales avant la réalisation de la finalité 2).

Les données transmises à chaque commune le sont exclusivement en fonction de l'adresse indiquée par chaque candidat.
La vérification de l'inscription réalisée par les communes l'est en la propre qualité de responsable de traitement de chaque commune au regard de ses compétences en ce domaine.
Les communes ne sont en aucun cas destinataires des données traitées par Limoges Métropole pour les traitements postérieurs à cette vérification à l'issue de la réalisation de la finalité 1).

Droits associés au présent traitement :

Au titre des finalités 1) à 4) les personnes disposent des droits suivants sur leurs données :

- Droit d'accès,
- Droit de rectification,
- Droit à l'effacement dans les limites de l'article 17 du RGPD,
- Droit de limitation du traitement,
- Droit d'opposition.

Au titre de la finalité 5) les personnes disposent des droits sur leur image figurant dans le formulaire de consentement soumis aux personnes concernées ainsi que dans la politique de protection des données associée dont le lien est indiqué sur le formulaire de consentement.

Les demandes d'exercice de droits peuvent être formulées auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de Limoges Métropole :

- Par voie postale à l'adresse du siège de Limoges Métropole à l'attention du DPO
19 rue Bernard Palissy, CS 10001 87031 Limoges Cedex 1
- Par voie numérique via le [formulaire dédié](#) sur le site internet de Limoges Métropole (<https://www.limoges-metropole.fr>), menu « Limoges Métropole / L'institution / Nos politiques en matière de protection des données ».

Indépendamment des droits inhérents à la base légale retenue pour ce traitement, toute personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du RGPD.

Les réclamations auprès de l'autorité de contrôle peuvent être formulées auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) :

- Sur le site web de la CNIL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Pour toute question relative au Comité des partenaires de la mobilité, à ses objectifs et à son fonctionnement, vous pouvez vous adresser à Direction des mobilités de Limoges Métropole aux coordonnées suivantes : Aurélie BORDAS – aurelie.bordas@limoges-metropole.fr

☐ Je consens à ce que Limoges Métropole conserve mes données si je ne suis pas retenu(e) pour participer au Comité des partenaires de la mobilité à l'issue du tirage au sort afin d'être recontacté(e) en cas de désistement pendant la durée de réalisation de la finalité 4) et jusqu'au renouvellement du Comité des partenaires de la mobilité.

☐ Je souhaite rester informé(e) des actions du Comité des partenaires de la mobilité si je ne suis pas retenu(e) à l'issue du tirage au sort et j'autorise Limoges Métropole à conserver mes données pour ce faire pendant la durée de réalisation de la finalité 4) et jusqu'au renouvellement du Comité des partenaires de la mobilité.